



PV CODIR CDTT 92

Procès Verbal du CODIR du 20 mai 2019

Présents : André BINTZ, Laurent CARMARANS, Pascal COURCOL, Jean-Paul DEMELLE, Stéphane HAYEZ, Denis LAVALETTE, Hugues LECONTE, Didier ROUSSEAU, Michel THIERY, Sylvie THIVET

Excusés : Corinne COME, Éric DESUSCLADE, Sylvain GREGOIRE, Laurence PETIT-JEAN,

Absents : Christine PATTE

Invités : Ludovic JAUMOTTE, Lydie PIETU, Stéphane PIETU (Natacha KWIATEK excusée)

Démarrage effectif du CODIR à 19h35

Approbation du PV du dernier CODIR

PV adopté à l'unanimité

Informations Générales:

⇒ Le comité a signé un partenariat avec l'association «COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE» pour la protection des mineurs vis à vis des harcèlements de tous ordres (association issue du monde du Rugby)

Après en avoir fait la demande et expliqué ses actions, Le CDTT92 a reçu le label SPORT RESPONSABLE GENERALI pour ses actions, notamment sur la mixité. De ce fait le CDTT92 concourt pour un prix dans cette catégorie.

⇒ L'OPEN de la Diversité s'est déroulé le Dimanche 19 mai dans une ambiance très festive. Il a rassemblé près de 100 participants avec cette année, la présence d'un public plus diversifié (autistes, handicapés mentaux légers ...)

⇒ Notre Présidente n'a pu assister à l'AG de la FFTT mais avec la réforme de la nouvelle gouvernance, il semblerait que la suppression des Comités Départementaux soit à l'ordre du jour.

⇒ Michel THIERY fait un point d'avancement sur la démarche « Assistance aux clubs en difficulté » : Sur les 5 clubs identifiés, 3 ont fait l'objet d'un entretien : SURESNES, BOURG-LA-REINE et VILLENEUVE-LA-GARENNE. Un club a décliné l'invitation (PUTEAUX) en considérant qu'ils étaient maintenant sur une nouvelle dynamique et un club (BOIS-COLOMBES) n'a même pas daigné répondre aux multiples invitations (par mail, par téléphone, par sms) qui lui ont été adressées. MT rédigera dans les semaines qui viennent une synthèse de ces entretiens et proposera quelques pistes d'améliorations personnalisées. MT confirme que le club de Suresnes ne se réaffiliera pas la saison prochaine mais qu'une structure de pratique loisir persistera. Pour que les joueurs qui quittent Suresnes pour un autre club puissent être dispensés de frais de mutation, il faut que l'ASTT prononce officiellement sa dissolution (CR d'AG de dissolution à transmettre au CDTT92). MT reprendra contact avec le Président de l'ASTT pour savoir comment il compte procéder.

Points de règlement évoqués sur cette situation :

Si la réaffiliation n'a pas été faite le 10 juillet, les joueurs de l'association sont libres et peuvent déposer une demande de licence ordinaire au titre de l'association de leur choix, sans frais de mutation.

Lorsque l'association en défaut aura régularisé sa situation, les joueurs non encore transférés resteront qualifiés pour cette association. Les joueurs libres, partis dans un autre club quand leur club d'origine ne s'est pas réaffilié, deviennent des joueurs mutés à la date de délivrance de la licence, avec toutes les conséquences en découlant dans leur club d'accueil à partir du moment où leur club d'origine s'est réaffilié avant la première journée de championnat.

Un joueur qui a sollicité une mutation pendant la période normale conserve sa qualité de « muté » même si son association d'origine ne se réaffilie pas.

Calendrier prévisionnel de la saison prochaine:

Examen du projet de calendrier et achoppement sur la période 1er/8 mai ainsi que les WE des 13/14 et 20/21 juin. Une mise à jour sera adressée aux membres du CODIR pour la poursuite «à tête reposée» des réflexions.

Tarifs de la saison prochaine:

Laurent CARMARANS expose le choix du Bureau des modifications des tarifs et notamment celui des mutations suite à la décision de la Fédé de récupérer la totalité des recettes pour les joueurs et joueuses numérotés. Quelques modifications mineures ont été discutées en séance dont l'alignement des tarifs masculins et féminins.

Propositions au mérite départemental:

4 personnes ont été nommées et acceptées par l'ensemble du Comité.

Préparation AG:

⇒ Préparation de l'AG du 25 juin prochain : Lydie va transmettre très vite la demande des rapports de commissions.

⇒ Antony accueillera l'AG comme les années précédentes mais il y a eu une demande pour que cela puisse se dérouler ailleurs que dans le sud du département. Le comité n'y est pas opposé, sous réserve que l'on puisse trouver des conditions d'installation équivalentes.

Points divers:

⇒ **Point Technique** : Ludovic JAUMOTTE fait un petit bilan des actions à fin mai avec un état des dépenses de l'ordre de 9 000 € contre 12 000 au budget prévisionnel. Les actions sont maintenant bien maîtrisées.

⇒ **Point licences** : Sylvie THIVET fait état du nombre de licences à ce jour, avec 100 licences de plus que l'an dernier (+94 en Promo et +6 en tradi)

⇒ **Tournoi Ultimate** : Déficit à ce jour du nombre d'inscrits à 3 semaines de l'évènement. Denis LAVALETTE et Lydie vont relancer via Facebook, et faire une demande à la Ligue pour refaire une annonce sur son site Facebook également...

⇒ **Réforme du Championnat** : Point par Stéphane HAYEZ Manquent encore les réponses de 10 clubs. A ce jour : 8 pour la proposition «4 PR», 8 pour la proposition «3 PR», 3 pour le statu-quo.

⇒ **Finales PR Filles**: Stéphane HAYEZ fait état de la réserve formulée par la capitaine de Châtillon quant au déroulement de cette finale à RUEIL donc dans la salle de l'adversaire. Pour éviter que cela se reproduise, un appel à candidature sera adressé pour la saison prochaine aux clubs pour le déroulement de ces finales et le règlement précisera la salle retenue. Stéphane HAYEZ écrit un courrier à Chatillon dans ce sens.

⇒ **Formation JA2/JA3** : Cette formation obligatoire se déroulera à SAINT DENIS le 15 juin prochain. Lydie PIETU demande à Hugues LECONTE qu'après la diffusion du calendrier départemental, les JA soient sollicités pour officier sur le Critérium Fédéral départemental avant qu'ils ne se positionnent sur celui de la Ligue pour éviter de ne plus avoir de JA à notre disposition dès le 1^{er} tour. Donc le faire dès juin sans attendre le mois de septembre. D'autant plus qu'elle ne pourra « utiliser » que les JA ayant suivi la formation obligatoire JA2.

Fin du CODIR à 21h10

A Saint Denis, le 21/05/2019

La Présidente
Sylvie THIVET

Le Secrétaire Général
Michel THIERY